

Projet de Rénovation Urbaine de la Soude – Hauts de Mazargues

Rédacteur : Sabine COUËT

Coordonnées : scouet-externe@marseille.fr

Relevé de conclusions

Concertation Voiries – Métropole AMP

02 mars 2017

Etaient présents :

Nathalie RODRIGUEZ, Mairie du 9/10

Karina SADLAOUD, Mairie du 9/10

Lionel VIGUIER, Métropole AMP

Jason GABIN, Agence GUILLERMIN, maître d'œuvre pour la Métropole

Nicole BONFILS, Présidente du CIQ Hauts de Mazargues – La Cayolle

Alain PUJOL, CIQ

Louise GALLIOT, CIQ, Résidence l'Hermitage

Christiane ABETO, CIQ

Michele PERRY, CIQ

Eve LAMBERT, CIQ

Jacques VIALLAT, CIQ

Sabine COUËT, Marseille Rénovation Urbaine

Objet de la réunion : suite aux ateliers de concertation sur les projets voiries et espaces publics du Baou de Sormiou, qui se sont tenus tout au long de l'année 2015, et à la demande du CIQ Hauts de Mazargues – La Cayolle, la réunion a pour objet de présenter le projet de la Métropole tel qu'il a été finalisé en phase P.R.O. avant consultation des entreprises pour réaliser les travaux.

Les questions des habitants concernent cependant plusieurs projets de voiries : Les voiries du Baou dans le cadre du PRU, en Maitrise d'ouvrage Métropole, mais aussi

- Les voiries dans le cadre de la ZAC de la Jarre, en maitrise d'ouvrage SOLEAM
- Le parc de la Jarre et ses accès, en maitrise d'ouvrage Ville de Marseille

Ces autres opérations ne sont pas au même stade d'avancement. Leur présentation aux habitants sera proposée après validation par les maîtres d'ouvrage concernés.

Plans et planning prévisionnel :

Sont transmis en parallèle du présent CR, les fichiers plans présentés en séance, accessibles par le lien suivant : <https://we.tl/gwCLSmpD4G>

Le schéma du planning prévisionnel d'enchaînement des phases de travaux est joint en annexe. Il priorise les premiers travaux sur la desserte de la nouvelle maison de quartier, par la réalisation de l'allée des pêcheurs puis du Vallon de l'Hermite.

Le Document de Consultation des Entreprises – DCE - est prêt, permettant d'envisager un Ordre de Service - OS - à l'automne 2017, et un démarrage effectif des travaux au mieux décembre 2017, avec une durée des travaux sur 2ans et demi environ. Le chantier sera organisé avec 2 équipes simultanées, pour tenir le planning prévisionnel de déroulement.

Les points suivants ont été précisés avec la Métropole, en charge du projet sur le Baou :

- **Articulation avec le chantier Terra Lumina 1 :** Ce chantier de construction de logements se termine. Le repli des installations de chantier va libérer le passage, avant la réalisation des travaux de voirie du Vallon de l'Hermite, entre la rue Colgate et l'allée des pêcheurs. L'ancienne Maison de quartier est prévue en démolition fin 2017. La nouvelle voie sera ensuite finalisée.
 - Le passage sur le Vallon de l'Hermite doit être conservé fermé jusqu'à l'ouverture de la voie nouvelle. Les rochers devront être maintenus en place et repositionnés à cet effet, pour empêcher tout « rodeo » tant qu'il n'y a pas un usage public normal possible.
- **Projet du Centre Commercial Leclerc :** le permis de construire pour l'agrandissement du parking est déposé. Le fonctionnement futur nécessite la reprise du Chemin de Sormiou et du Rond-point. Cette partie des travaux, non financée dans le cadre de l'ANRU, nécessite la signature d'une convention entre la Métropole et le Centre Commercial, pour participation aux travaux de voirie. Un avis favorable de principe a été acquis. La formalisation administrative est en cours.
- **Sortie de la résidence des Terrasses de Sormiou :** elle s'effectue sur le Vallon de l'Hermite.
- **Rond-point avenue Colgate/Vallon de l'Hermite :** Les habitants expriment des inquiétudes quant à la taille du rond-point, pour permettre une bonne circulation des bus
 - Il s'agit ici d'un « rond-point franchissable » - comme celui réalisé boulevard de l'Océan sur la Soude. Il s'agit d'un marquage visuel, contrainte pour les voitures, qui incite à limiter la vitesse, mais le bus peut passer : « les carrefours à sens giratoire peuvent comporter un terre-plein central matériellement franchissable, qui peut être chevauché par les conducteurs lorsque l'encombrement de leur véhicule rend cette manœuvre indispensable » (Code de la Route).
- **Des places de stationnement le long de l'avenue Colgate**
 - Cette demande a été intégrée chaque fois que possible ; l'offre de stationnement est donc plus importante que sur les plans antérieurs
- **La question du stationnement aux abords de la Maison de Quartier :** Du stationnement en épi est prévu le long du Vallon de l'Hermite (livraison fin 2018). L'allée des Calanques le long de la Maison de Quartier – dernier tronçon qui sera réalisé pour conserver un accès au chantier Progereal sans dégradation des nouvelles voies - sera en sens unique descendant, avec du stationnement en épi coté Maison de quartier. D'ici là, les capacités de stationnements à proximité de la Maison de quartier sont très limitées, et il est

nécessaire de privilégier les quelques places sur l'allée des pêcheurs pour les habitants de l'Hermitage.

- Etudier le déplacement de l'arrêt bus plus près de l'école, pour gagner 2 places devant l'Hermitage : En séance MAMP évoque les raisons de leur position actuelle qui est actée de tous
 - Déplacer les stationnements « vélo » qui ont été positionnés devant la résidence des Calanques : MAMP va étudier le remplacement de ce parc 2R par du stationnement véhicule
 - Le petit parking sur la place de l'école est un foncier du bailleur de l'Hermitage. Un aménagement est proposé pour optimiser ce stationnement, mais il ne fait pas parti des travaux Métropole. MRU interrogera le bailleur, qui a pour l'instant prévu des travaux de ravalement de son bâti.
 - Ces difficultés reposent la question des stationnements en sous-sol des bailleurs qui ont été condamnés. Comment les rouvrir ? Quel bilan de Logirem sur ces premières réouvertures de parking au Plan de la Jarre ? MRU et les équipes Politiques de la Ville reposeront la question en Equipe Projet.

 - Se pose en particulier la question d'une offre de stationnement pour les manifestations dans la nouvelle Maison de Quartier. Etudier les possibilités d'utilisation du terrain de basket – à croiser avec les études que lance le PNC sur ce site des franges du Parc. MAMP indique être actuellement non favorable à la création de ce parking qui sera difficile à gérer.
- **Le devenir des « espaces verts » le long de l'Hermitage** : ces espaces peu valorisés, aujourd'hui propriété du bailleur, vont être récupérés par la Métropole pour réaliser le trottoir, en rattrapant le nivellement pour permettre l'accessibilité aux rez-de-jardin et en intégrant 3 petits espaces verts, qui seront entretenus pas la Métropole.
 - **Accès à l'école et au parc ludico sportif par l'allée des pêcheurs** : il s'agit d'un accès exclusivement piéton. L'espace vert au droit de cet accès à l'école peut être traité en continu, sans accès véhicule, et intégrer des enrochements, ce qui protégerait l'accès piéton qui a dû être sérieusement enroché à l'heure actuelle. MAMP prendra en compte cette modification.
 - **Rond-point du Vaucanson** : il est conservé et retraité, avec des enrochements, 3 pins, et la sculpture qui peut y être conservée ; ou déplacée sur la place de l'école
 - Avis CIQ quant à l'emplacement de la sculpture ?
 - MRU réinterrogera la Ville sur la propriété des parcelles au sud du rond-point et la possibilité de lancer un programme de construction de 2 ou 3 logements, en conservant également une capacité de stationnement.
 - **Chemin de Sormiou** : Il y a trop de stationnements 2 roues.
 - Conserver ces stationnements côté parc ludico-sportif et privilégier les stationnements voitures de l'autre côté – sans stationnement devant le snack. MAMP le prendra en compte au DCE
 - **Demande de prolongation de la ligne RTM 44** : cette évolution n'étant possible qu'avec la création d'un terminus, celui-ci est intégré à l'aménagement proposé devant le Centre commercial, avec un espace promenade pour les piétons.

Sur les autres projets :

- **Chemin du Roy d'Espagne** : la création prochaine du Boulevard Urbain Sud et les bouchons actuels sur Roy d'Espagne font craindre que les bus RTM circulent difficilement. Un couloir d'approche vers le Boulevard Urbain Sud est prévu, mais ne faut-il pas étudier la possibilité d'une circulation en site propre plus longue sur Roy d'Espagne ? Les habitants soulignent la nécessité d'un trottoir tout le long
 - MAMP indique que le principe retenu a été de réaliser des trottoirs accessibles et la conservation de magnifiques pins. En l'état, sans abattage des arbres, il n'est pas possible de réaliser cette voie bus
 - Transmettre ces interrogations à la SOLEAM
- **Le chantier sur l'avenue de la Soude, actuellement arrêté** : il doit reprendre en mars. La partie entre l'avenue de la Soude et la rue Fortuné Marion ne pourra être réalisée qu'après les acquisitions foncières permettant l'élargissement
- **Résidence le Moana** : La partie de la traverse de la Jarre vers le Moana va être très vite réalisée, en mars avril. Les habitants sont inquiets de la circulation motorisée qui pourrait s'y faire. C'est un passage piétons, doux, interdit aux véhicules à moteurs, qui longe et sépare en deux le Moana. Le CIQ et les résidents de la copropriété le Moana souhaiteraient un portique ou tout type de système dissuasif pour les motos, permettant bien sur le passage des poussettes et vélos. Chicane, panneaux... des caméras sont-elles prévues ?
 - Le chantier étant en cours, cette question est à traiter en priorité.
 - Hors réunion : MAMP va voir les possibilités mais il avait été aussi demandé que l'allée des calanques soit accessible par les attelages du centaure (ce qui est contradictoire avec la demande formulée en réunion)
- Concernant le chantier futur du **Boulevard Urbain Sud**, est-il prévu un mur végétal pour isoler les résidences et habitations ?
- Chantiers SOLEAM sur la **ZAC de la Jarre** : Des négociations et acquisitions foncières sont encore en cours et les projets de voiries non encore arrêtés (ouvrir la voie en impasse, retraiter la rue devant le projet Icade, intégrer l'allée des Calanques...)
 - MRU sollicite la SOLEAM pour présenter les plans dès que possible
- Projet du **parc de la Jarre** : L'avant-projet sera prochainement présenté aux habitants. Une attention particulière sera portée au traitement des entrées et aux places de stationnement